



Emplacement de la vignette autocollante mentionnant les coordonnées de l'unité de la D.D.E chargée de l'inventaire

Commentaire (éventuel) :

Cadre réservé à la DDE

01 - Identification du propriétaire

Dep. Com. Siret Cat. Jur. Code organisme

02 - Identification du gestionnaire

Dep. Com. Siret Cat. Jur. Code organisme

03- Identification du programme ou du bâtiment

Dpt Com. N° DDE

1 - DONNÉES GÉNÉRALES

A - Renseignements concernant le propriétaire

01 - Nom ou raison sociale :

02 - Dénomination usuelle (si différente de ci-dessus):

03 - N° SIRET : 04- Statut :

05 - Adresse :

Code Postal : Commune :

06 - Raison sociale du précédent propriétaire ⁽¹⁾ :

B - Renseignements concernant le gestionnaire (s'il est différent du propriétaire et, dans tous les cas, pour les logements-foyers, les résidences sociales et les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS))

01 - Nom ou raison sociale :

02 - Dénomination usuelle (si différente de ci-dessus):

03 - N° SIRET : 04- Statut :

05 - Adresse :

Code Postal : Commune :

C - Renseignements concernant la convention

01 - Numéro de la convention | _ _ _ _ _

02 - Année d'expiration de la convention ou de son dernier avenant: | _ _ |

03 - Date de publication aux hypothèques ou au livre foncier : | _ _ | | _ _ | | _ _ _ |
 Jour Mois Année

D - Renseignements concernant le programme ou le bâtiment

01 - Nom du programme ou du bâtiment (le cas échéant) :

02 - Identifiant du programme ou du bâtiment (le cas échéant) :

03 - Date de mise en service : Année 04 - Date de l'acquisition : Année

05 - Type de logements : ☐ Ordinaires (alinéas 1, 2 et 3) ☐ Logements foyers ou Résidence sociales (alinéa 4)

E - Renseignements concernant les financements après 1977 ⁽²⁾

10 - ☐ PLA d'intégration (LLTS pour les départements d'outre mer) 15 - ☐ Prêt d'accèsion à la propriété locatif (PAP locatif)

11 - ☐ PLA LM / PLATS (LLS pour les départements d'outre mer) 17 - ☐ Prêt conventionné locatif (PCL)

12 - ☐ PLA ordinaire / PLA CDC 18 - ☐ Financement ANAH

13 - ☐ PLUS (prêt locatif à usage social) 49 - ☐ Autres financements, après 1977

14 - ☐ PLS/PPLS / PLA CFF / PCLS précisez :

(1) Ne remplir cette ligne que si les logements ont fait l'objet d'un changement de propriétaire l'année précédente, et si ces logements répondaient déjà à la définition de la loi.

(2) Ne rien inscrire pour les financements antérieurs à 1977.

